

# *Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois*

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

**Délibération N° 22-05-2025 / N°105**

Etaient présents les membres en exercice : 71

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 97

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

**Secrétaire de séance : Pierre Barrois**

### **Titre de la délibération : Informatisation réseau des médiathèques**

Monsieur le Président rappelle que de la Communauté de Communes s'est engagée dans un Contrat Territoire Lecture en partenariat avec la DRAC et le Département.

Il rappelle les axes retenus dans le schéma intercommunal de développement de la lecture publique qui seront repris dans le CTL.

Axe 1 : Mise en réseau informatique, portail commun et identité du réseau

Axe 2 : Une action culturelle commune et développement d'actions parentalité.

Axe 3 : Un travail commun sur les fonds documentaires, mise en place d'un fond spécial parentalité.

Axe 4 : Valorisation, accompagnement et formation des bénévoles.

Le premier chantier qui va être mis en œuvre par la collectivité est l'informatisation et la mise en réseau de toutes les médiathèques. En effet, le diagnostic a révélé une inégalité dans les équipements et la gestion informatique sur le territoire.

Des devis ont été demandés aux prestataires déjà présents dans les médiathèques des Campagnes de l'Artois. Il s'agit de la société Logiq Systèmes et de la société Microbib.

A ce titre, Mr le Président présente les devis des prestataires de SIGB qui ont été consultés.

Les propositions sont comparées et analysées.

### **Choix du prestataire**

Considérant

- la nécessité de moderniser et d'optimiser la gestion de l'activité des médiathèques,
- les exigences spécifiques liées à la gestion des documents, des prêts, de l'activité et des services aux usagers,
- les devis pour les différentes propositions de SIGB,
- l'étude des coûts initiaux et des frais annuels inhérents au contrat,
- les besoins et les attentes des structures,
- les avis des professionnels lecture publique

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- de retenir la société (Logic Systèmes)
  - de valider le devis
  - de signer le contrat pour la mise en œuvre du SIGB et du portail commun, incluant la maintenance, les coûts de licence, l'installation, les supports techniques, la formation
- Équipement informatique**

En parallèle, la Communauté va doter chaque médiathèque d'un équipement informatique.

L'achat du SIGB, la mise en place du portail ainsi que l'achat des équipements informatiques sont subventionnés à 50 % par la DRAC et 30 % par le Département.

### Budget prévisionnel

Budget informatisation (HT)

CHARGES		PRODUITS	
<b>SIGB/PORTAIL</b>	<b>6 708</b>	<b>CD62</b> ((matériels et logiciels liés à l'informatisation, création de portail)	<b>8 777</b>
<b>dont</b>			
Licence	3 600		
Migration des données	840		
Récupération des données	2 268		
<b>Équipements informatiques</b>	<b>17 550</b>	<b>DRAC</b> (logiciel et matériel, récupération des données et migration, installation et paramétrage, formation informatique, équipements informatiques...)	<b>14 629</b>
<b>dont</b>			
(Ordinateurs, douchettes, codes barre, tablettes, liseuses...)			
17 ordi	14 450		
6 tablettes	1 500		
4 douchettes	600		
Codes barre	1 000		
<b>Formation informatisation</b>	<b>5 000</b>	<b>CCCA</b>	<b>5 852</b>
<b>Total</b>	<b>29 258</b>		<b>29 258</b>

Reste à charge CCCA (non subventionnable)

CHARGES		PRODUITS	
Assistance 1 an	<b>3240</b>	CCCA	3796
Hébergement annuel	<b>556</b>		
<b>Total</b>	<b>3796</b>		<b>3796</b>

Vu l'avis favorable du bureau du 14 mai 2025, l'assemblée communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver le choix du prestataire informatique.
- de valider l'achat du matériel informatique.
- d'autoriser le Président à signer les bons de commande.
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches relatives à ce projet.

  
Le Président  
  
Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025

  
